

S.O.S. Enfants du divorce

Fédération des Mouvements de la Condition Paternelle

Pour une responsabilité parentale équilibrée en cas de séparation ou divorce

Délégation Languedoc-Roussillon

B.P. 1131

34008 MONTPELLIER Cedex 1.

L'association SOS Enfants du divorce de Montpellier, qui avait pris naissance dans le département Vaucluse dans le début des années 80, est fédérée aux Mouvements de la Condition Paternelle depuis l'année 1984.

Ses travaux ont pu donner naissance à l'Association Parents-Enfants-Médiation (P.E.M.) en début 1989.

Historique et organisation :

PARENTS-ENFANTS-MEDIATION est déclarée à Montpellier en février 1989. Elle gère le Centre associatif P.E.M. dans ses activités de médiation, pour l'enfant et la jeunesse, auprès des familles.

Son impact déborde largement des départements d'origine et s'étend actuellement dans toute la France; certains travaux effectués par le Centre P.E.M. ont atteint le niveau européen dès fin 1988.

Elle est née de l'initiative de l'Association "**S.O.S. Enfants du divorce**" devenue un ensemble de groupes informels de réflexion animés depuis Montpellier, dans le cadre de l'Association P.E.M., par le délégué de la **Fédération nationale des Mouvements de la Condition Paternelle**.

Fondateurs

- **M. Alain MOREAU** - Professeur de Sciences naturelles.
- **Mme. Brigitte BERNARD** - Rééducation de la motricité de l'enfant.
- **M. Roland MASSIP** - Secrétaire Général de Mairie.

Président d'Honneur

- **M. Christian MUNOS**

Président

- **Pierre LIEGEOIS** - Educateur-Animateur

Vice-présidente

- **Louise AUBERT** - Formatrice informaticienne

Trésorière

- **Brigitte BERNARD** - Rééducation de la motricité de l'enfant

Conseillers

- **Suzanne LECLERCQ** - Educatrice, Conseillère Conjugale
- **Gérard RAVAILLE** - Educateur. ADFE Béziers
- **Maurice ROUSTAN** - Artisan-entrepreneur
- **Bernard MILLAN** - Conseil en gestion

Membre honoraire

- **Frédérique IMBS** - Psychologue clinicienne - Garant de stages

*** Alain BOUTHIER, Directeur, animateur, médiateur familial**

Origine et histoire

L'idée de l'Association a débuté en 1981, d'une prise de conscience des difficultés vécues par les parents et les enfants dans les situations de divorces conflictuels, sous le vocable " **S.O.S. Enfants du divorce**", regroupant des bénévoles, parents et professionnels, soucieux du devenir de l'enfant et désireux de faire évoluer les mentalités et les lois. "Le maintien du couple parental, pour l'enfant, au-delà même de la rupture du couple conjugal", phrase-école de l'association, a suscité de nombreuses évolutions de la législation, des pratiques et des mœurs en matière d'autorité parentale jusqu'en 1987. Les deux étapes ensuite, les plus marquantes de la vie associative, sont:

- la loi de 1993 sur l'élargissement de l'autorité parentale conjointe à tous les enfants quel que soit le statut matrimonial de ses parents (première adoption des pétitions et propositions de l'Association par le Parlement Européen, le 28 décembre 1988);

- le décret du 22 juillet 1996 concernant la légalisation de la médiation familiale.

Vocation

L'enfant a besoin de la protection de ses deux parents, ses deux familles, et l'activité du Centre P.E.M. dans une mésentente familiale respecte et favorise l'équilibre et la complémentarité des fonctions parentales.

Notre pratique de médiation implique directement les parents et familles, leur permet de rechercher et d'élaborer des solutions responsables au bénéfice de l'enfant, les accompagne sur les chemins de leurs accords.

Cette nouvelle approche de sociologie juridique favorise la recherche, pour la mère et le père d'un enfant, quel que soit leur statut matrimonial, d'un maintien de leur co-responsabilité parentale sans nécessairement recourir à des contraintes judiciaires.

Cette activité au cœur des familles parentales, pour le maintien ou la réhabilitation de relations affectives et éducatives équilibrées entre l'enfant et ses deux familles, permet parfois d'aider à consolider, jusqu'à la réconciliation, et donne une meilleure base aux liens familiaux dont l'enfant a besoin.

La dédramatisation des contentieux familiaux, constitue une prévention par le maintien du cadre parental pour l'enfant.

Buts et objectifs

Promouvoir la médiation dans la famille et la rendre accessible au plus grand nombre hors du cadre tribunalistique.

Favoriser l'étude et la recherche, ainsi que l'enseignement, dans ce domaine nouveau de la Sociologie Juridique, en vue d'une amélioration globale des conditions de la santé, de la moralité de l'éducation des enfants depuis leur naissance jusqu'à leur majorité.

Participer à des actions de formation dans ces domaines nouveaux de professions nouvelles.

Expérience et domaines de compétences

Sociologie-juridique - Droit de la Famille - Droit de l'Enfant - Economie Sociale et Familiale - Santé Générale - Psychologie de l'Enfant, de l'Adulte, de l'Adolescent - Sciences de l'éducation.

Le Centre P.E.M. a établi de nombreuses passerelles avec des professionnels et spécialistes appelés à intervenir auprès de la médiation familiale selon le besoin et la demande de la famille et de l'enfant. (Actuellement, 21 Conseillers techniques consultatifs, en Droit, Psychanalyse, Psychologie, Sciences humaines, Médecine, Formation, Gestion).

Fonctionnement et reconnaissance

L'Association P.E.M. est principalement soutenue économiquement par les cotisations des parents et des familles membres.

En janvier 1991, l'Association a bénéficié d'une première reconnaissance par le Ministère de la Santé, de la Solidarité et de la Protection Sociale, et d'une première aide ponctuelle du Conseil Général de l'Hérault.

D' avril 1991 à janvier 1996, l'Association a siégé à la Vice-présidence du Comité National des Services de Médiation Familiale.

Depuis début 1994, l'Association est aidée par le Ministère de la Justice.

A trois reprises, l'Association a reçu les encouragements de la Présidence de la République, en 1992 du temps de Monsieur François Mitterrand, et par deux fois depuis l'élection de Monsieur Jacques Chirac qui donne son appui au développement de la médiation familiale. Les travaux auxquels l'association se consacre sont très diffusés et repris.

De nombreuses réponses sont apportées par le Gouvernement actuel à chacune des questions posées

par l'Association ou ses membres.

Depuis janvier 1996, avec l'aide de la Fondation Ronald Mac Donald sous l'Egide de la Fondation de France, l'Association a pu améliorer l'équipement du Centre P.E.M., mais aussi réaliser une affiche sur le thème de la médiation familiale avec les logos de la Région Languedoc-Roussillon et de la Ville de Montpellier

Références

Après recherche et étude au sein des associations parentales, Alain Bouthier a commencé sa formation personnelle à la médiation familiale en 1987. A l'origine de la création du Centre P.E.M. en 1989, il y consacre aussi ses compétences en animation, en organisation de l'entreprise associative et en communication. Ses collaboratrices et collaborateurs formés sur le terrain et à l'Université, en médiation familiale; en psychologie, en droit, participent activement à la réflexion menée au sein des divers réseaux et instances régionales et nationales de la médiation.

A l'Association vous pouvez prendre contact avec

- le groupe S.O.S. Enfants du divorce;
- la délégation de la [Fédération des Mouvements de la Condition Paternelle](#), correspondant de Parents For Ever International depuis 1984;
- l'équipe de Médiation familiale du Centre P.E.M.
- le C.P.R., Comité Parental de réflexion sur la justice familiale et la médiation familiale.

En résumé :

- Regroupement des personnes reconnaissant " à l'enfant le droit inaliénable de bénéficier des apports affectifs, psychologiques, éducatifs, de ses deux parents *".

- Accueil et aide des parents et familles dans " un processus de médiation parentale globale et de médiation à la famille* ", selon la charte et les engagements de P.E.M. portés par pétition au Parlement Européen en 1988 et déposés à l'enregistrement en février 1989.

- Animation de groupes de recherche et de réflexion entre parents et professionnels concernés par l'enfant et ses parents, la justice familiale, les lois et les pratiques en évolution.

- Promotion de la médiation familiale, en œuvrant auprès des organisations nationales et internationales *.

- Organisation d'actions de formation-information, rédaction d'articles, animation de stages, réunions, colloques, conférences, manifestations, rencontres *, auprès des publics concernés.

(*) Extraits et selon les statuts de P.E.M.

Délégation FMCP. P.E.M. B.P. 1131 - 34008 MONTPELLIER Cedex 1. Association loi 1901 n° 14367 SIRET 350 078 796 00025 APE 853 K.

Groupe SOS Enfants du divorce - Comité Parental de Réflexion

ASSOCIATION P.E.M.

PARENTS-ENFANTS-MEDIATION

1, rue Embouque-d'Or

B.P. 1131 - 34008 MONTPELLIER CEDEX 1

Tel : 04 67 60 89 70 - Fax : 04 67 66 08 88

P.E.M. B.P. 1131 - 34008 MONTPELLIER Cedex 1. association loi 1901 n° 14367 SIRET 350 078 796 00025 APE 853